

Septembre 2023

CHARTRE D'ENGAGEMENT **Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Chantonnay** **EPISANTE**

La Maison de Santé Pluri-professionnelle EPISANTE regroupe des médecins, des infirmiers et des masseurs-kinésithérapeutes de la commune de Chantonnay.

Cet exercice coordonné nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de soins et de santé.

Notre engagement s'articule autour de 3 axes :

1. Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire.

Les professionnels de santé s'organisent pour vous garantir un accueil couvrant de larges amplitudes horaires.

La Maison de Santé EPISANTE assure une continuité des soins toute l'année :

Le Centre Médical

- Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures
- Le samedi matin de 8 heures à 12 heures

Le secrétariat à distance est joignable de 8h à 19h

La secrétaire médicale est présente à la Maison de Santé de 8h30 à 12h et de 14h30 à 18h

En dehors de ces horaires d'ouverture, un message vocal vous orientera vers les solutions les plus adaptées à votre état de santé.

Le Centre de Soins Infirmiers

Les infirmier(e)s assurent les soins à domicile 7 jours/ 7

Une permanence est assurée au cabinet du lundi au samedi de 12h à 12H30 et sur rendez-vous de 18h à 18h30.

Les infirmiers sont joignables 24h/24

Le Centre de Kinésithérapie

- Du lundi au jeudi de 7h30 à 19h30 et le vendredi de 7h30 à 18h.

Si besoin, les masseurs-kinésithérapeutes peuvent dispenser les soins à domicile

Ils assurent le secrétariat durant les heures d'ouverture

2. Vous permettre d'être reçu en urgence en cas de nécessité.

Les médecins généralistes consultent sur rendez-vous.

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

3. Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge.

L'organisation en Maison de Santé nous permet de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la Maison de Santé amenés à assurer votre suivi médical ;
- Vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la Maison de santé dont vous avez besoin ;
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico- sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.

Les professionnels de santé de la Maison de Santé Pluri-professionnelle EPISANTE